



Réf. : CB/BD/TB/SD A-2025-PM-247

Dossier suivi par : Police Municipale

Tél. : 03.23.84.87.09

Mail : police municipale@ville-chateau-thierry.fr

Date : 24/10/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-247

**ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES ESPACES VERTS
POUR MOTIFS PARTICULIERS**

Le Maire de la Ville de Château-Thierry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Interdiction

Les espaces verts (Parcs, squares, jardins publics, aires de jeux...) peuvent être interdits d'accès temporairement en partie ou en totalité, par nécessité de service, pour des raisons de sécurité ou pour des mesures exceptionnelles et notamment en cas d'intempérie importante (vents fort, verglas, orages...).

ARTICLE 2 : Information

Un affichage mentionnant l'interdiction sera apposé sur les sites concernés.

Dans la mesure du possible, des barrières seront installées sur les lieux concernés ne disposant pas de dispositif de fermeture.

L'information sera diffusée sur les supports de communications de la Ville de Château-Thierry.

ARTICLE 3 : Levée de l'interdiction

Les sites seront ré ouverts après inspection, nettoyage et sécurisation par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Sanctions

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs.

Il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification par courrier recommandé avec accusé de réception devant le tribunal administratif d'Amiens à *Tribunal administratif - 14 rue Lemerrier - 80011 Amiens - Cedex 1* ou par voie dématérialisée sur l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

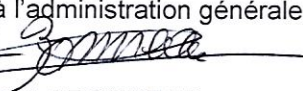
- Madame la Préfète du département de l'Aisne,
- Monsieur le Commandant de la Police Nationale de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Château-Thierry,
- La Direction Général des Services de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du Service Communication de la Ville de Château-Thierry,
- Le service du développement économique de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- La Direction du Service de la Police Municipale,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,



l'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
à l'administration générale,


Chantal BONNEAU

Notification le 24/10/2025

Publication le 24/10/2025